DEUXIÈME ÉDITION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 27 juin

L'affaire Humbert (suite)

Réponse du garde des sceaux

Des questions qui le touchent personnellement, M. Vallé fait bon marché, cependant il y répond brièvement.

J'ai défendu les intérêts d'un adversaire de Mme Humbert; je les défendais contre le Parquet et contre les agissements des Humbert, sur lesquels je ne me faisais pas d'illusions.

Une voix. — Vous étiez perspicace! (Hilarité.)

M. Vallé. — Avant même que je fusse ministre, et sans que j'eusse fait de confidences à personne, les journaux annonçaient que j'avais dit que mon premier acte serait d'enlever à M. Bulot son poste.

Je ne retire rien de ce que j'ai dit. En devenant ministre, mon premier devoir était de dépouiller l'avocat. (Rires.)

Dès les premiers moments, les journaux de l'opposition me sommaient de frapper le procureur général.

Celui-ci, il est vrai, venait chez moi aussitôt, mais s'était pour se mettre à ma disposition pour tel poste qu'il me plairait de lui confier, s'il me convenait de le changer.

D'autre part, j'acquérais bientôt la certitude qu'il était d'usage à Paris de ne poursuivre qu'après une plainte officiellement déposée. (Dénégations sur divers bancs.)

C'est moi, qui ai demandé à M. Bulot qu'on voulût atteindre, parce que, comme magistrat et comme républicain, il avait fait son devoir dans des conditions difficiles (Applaudissements à gauche), de garder son poste; il est aujourd'hui sous la sauvegarde de son ministre. (Exclamations en sens divers.)

Mais M. Firmin Faure a apporté ici une accusation que je repousse du pied. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Je n'ai pas marchandé avec M. Bulot l'ordonnance de non-lieu pour mon client, elle avait été rendue quinze jours avant mais je sais que, dans ces milieux (Applaudissements à l'extrême-gauche), une accusation ne coûte rien.

Je passe à l'autre sujet du débat, et je dis que l'on fait tout autant de moi pour arrêter les Humbert et que, s'il en était autrement, je ne resterais pas vingt-quatre heures au ministère.

On a voulu insinuer que des hommes politiques étaient compromis, mais peut-on dire que le fait d'être entré dans une maison, d'avoir accepté une invitation à dîner d'une famille dont le chef avait occupé les plus hautes fonctions publiques (Rires) ait été un crime?

Magistrats, hommes politiques, financiers, artistes, gens du monde fréquentaient cette maison pour des raisons diverses, mais également plausibles.

La porte était également ouverte au monde religieux et la brochure sur la *Reine Margot* mettait le nom d'un Daurignac parmi ceux du Comité d'une exposition spéciale en 1900. (Rires.)

C'est dire que, si on n'arrête pas les Humbert, la politique n'y est pour rien; et quand ils comparaîtront aux assises, car j'en garde l'espoir... (Nouveaux rires.)

..... ceux qui cherchent dans cette affaire des adversaires au lieu de coupables éprouveront des déceptions. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Sur une question de M. de la Ferronnays, le ministre annonce que tous nos agents à l'étranger ont reçu le signalement des Humbert; ceux-ci, s'ils sont quelque part (Exclamations) seront arrêtés.

On peut compter sur le gouvernement pour donner satisfaction au sentiment public.

L'extrême-gauche applaudit naturellement cette forte plaisanterie.

—o—

M. Binder veut constater que le garde des sceaux a reconnu l'exactitude de ses affirmations.

De son côté, M. Lasies demande à nouveau ce qu'il est advenu des clichés et documents qui auraient été brûlés et brûlés.

M. Vallé. — On avait retrouvé aux *Vieux-Faux*, à côté d'un appareil de photographie, des verres brisés et une cinquantaine de clichés.

Le commissaire-priseur, comme toujours en pareil cas, a détruit le tout (Bruit); j'ai ordonné des recherches, on m'a envoyé les débris, tous ces clichés représentant des scènes sans intérêt, paysages, exercices d'escrime, groupes de famille, etc., le tout de vieille date.

M. Lasies. — Bien bizarre, cet usage qui consiste à supprimer des clichés photographiques trouvés chez de grands escrocs. (Hilarité.)

Vous nous dites, Monsieur le ministre, que vous saurez arrêter les Humbert; je vous dis que non, ils sont trop puissants. vous ne les arrêterez pas, vous les saluerez!

Les ordres du jour

Il y en a cinq, présentés par MM. Lasies, Binder, Maujan, Allard, Mirman.

L'ordre du jour pur et simple est aussi proposé, mais le président du Conseil le repousse en raison des attaques dont le garde des sceaux a été l'objet.

M. Gauthier (de Clagny) montre l'inutilité de cette manifestation, mais M. Combes tient à son petit triomphe, et sa majorité le lui accorde en votant, par 303 voix contre 67, cet ordre du jour de M. Maujan :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre énergiquement toutes les culpabilités résultant de l'affaire Humbert, et pour donner à cette affaire les suites exclusivement judiciaires qu'elle comporte, passe à l'ordre du jour. »

La comédie ainsi close, et après dépôt, par M. Dejeante et un certain nombre de purs, d'une proposition portant « suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles ou immeubles appartenant aux Congrégations religieuses », on s'ajourne à lundi pour poursuivre l'examen des élections non encore discutées.

Les vacances parlementaires

On croit que les Chambres entreront en vacances, au plus tard, le 10 juillet.

Le projet sur les quatre contributions sera discuté, mardi ou jeudi, à la Chambre. Il pourra être envoyé au Sénat à la fin de la semaine. Le Sénat le votera, et il terminera la première délibération du service de deux ans.

SÉNAT

Séance du vendredi 27 juin

Le Conseil supérieur de la guerre

Après le discours du général Billot, M. Prevet est monté à la tribune pour demander la consultation du Conseil supérieur de la guerre.

Jamais, dit-il, le Parlement ne s'est trouvé en présence d'une aussi grave question.

Et dès les débuts du débat, on voit les difficultés du service de deux ans. C'est d'abord la diminution des effectifs, diminution qui va s'augmentant, puisque la dépopulation va croissant.

Seconde difficulté : les charges qui en résulteront. Que dirons-nous au pays si nous voûons la loi et si nous nous trompons?

Nous aurons affaibli notre armée en face des puissances qui renforcent les leurs.

Et nous aurons aidé ceux qui veulent démilitariser le pays (Vives protestations à gauche); mais M. Prevet qui a une voix forte se fait entendre malgré les clameurs.

Les hommes les plus compétents, continue-t-il, sont contre la réduction du service, et pour elle il n'y a que le ministre de la Guerre. En face de ces divergences, nous sommes hésitants.

Le ministre a le droit et le devoir de consulter le Conseil supérieur de la guerre en réunion plénière. Il a eu tort de ne pas le faire. Qu'il le fasse.

Ce sera notre sauvegarde. Car ne l'oublions pas, si nous faisons une faute, elle sera irréparable. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Nous avons des charges financières très lourdes. Le ministre des Finances accuse un déficit. Et c'est à ce moment qu'on augmente les charges (Applaudissements.)

M. Prevet dépose une proposition tendant à suspendre les débats jusqu'à ce que le ministre de la Guerre ait consulté le Conseil supérieur de la guerre.

Le général André. — Je m'oppose formellement à cette proposition.

M. de Freycinet, au nom de la Commission de l'armée, déclare qu'il n'est pas nécessaire de consulter le Conseil supérieur. Le Sénat peut poursuivre sa délibération sans son avis.

M. Prevet réplique que c'est un avis qu'il est nécessaire d'obtenir pour la bonne conduite des débats.

Le général André lève les bras au ciel et proteste. La gauche, l'extrême-gauche trépignent; ce pendant que le centre et la droite applaudissent l'initiative de M. Prevet.

Après pointage, la proposition de M. Prevet est repoussée par 149 voix contre 118.

La séance est levée à 6 heures.

Séance mardi à 2 heures.

ÉCHOS DU SÉNAT

L'affaire Humbert

M. Le Provost de Launay, sénateur, a adressé au président du Conseil, la lettre suivante :

Monsieur le président du Conseil,

J'ai fait connaître à M. le garde des sceaux mon interpellation sur le rôle de l'autorité judiciaire dans l'affaire Humbert. J'ajoutais que je me réservais de déposer cette interpellation le jour où l'instruction serait plus avancée, afin de ne pas encourir le reproche d'avoir, en quoi que ce soit, gêné cette instruction.

Mais les journaux viennent d'annoncer que des centaines de clichés photographiques laissés par la famille Humbert auraient été détruits *par ordre supérieur*.

Il me paraît indispensable de savoir :

1° Si l'information est exacte;

2° Quelle est l'autorité qui serait ainsi intervenue dans cette affaire.

Je vous prie donc de me répondre sur ces deux points ou d'accepter une interpellation à ce sujet pour l'une des plus prochaines séances du Sénat.

M. Maurice Faure, candidat au Sénat

On prête à M. Maurice Faure l'intention de se présenter à l'élection sénatoriale, rendue nécessaire dans la Drôme, par suite de la mort de M. Bizarelli.

M. Maurice Faure est vice-président de la Chambre. S'il était élu sénateur, les socialistes, d'accord avec les groupes de la majorité, songeraient à porter M. Jaurès à la vice-présidence.

Attendons les événements.

LE ROI EDOUARD VII

Nouvelles plus favorables

Les divers bulletins médicaux d'hier et de ce matin sont de beaucoup meilleurs que les précédents.

L'amélioration est très sensible, dit-on.

Le malade reprend des forces qui lui permettront de supporter la crise qui le menace encore et qu'on appréhende pour aujourd'hui samedi ou pour demain dimanche. C'est seulement ce délai passé, que les médecins pourront se prononcer plus nettement.

Edouard VII est en état de lire et de prendre part à la conversation. La reine Alexandra, qui ne le quitte qu'à peine, ayant revêtu quelques-uns des vêtements en usage chez les infirmiers, le roi s'en amuse beaucoup et fit quelques plaisanteries qui témoignent de toute la lucidité de son esprit. Seulement les médecins ont interdit de lui imposer aucune préoccupation, aucune fatigue intellectuelle. Cependant, ils ont permis que le roi pût donner sa signature sur deux pièces importantes.

On répète que le couronnement se fera au commencement de l'automne.

Sir Henry Thompson, un des plus célèbres médecins anglais, a déclaré que le seul grave danger qui menace maintenant le roi est la possibilité que les tissus cellulaires dans la région soient affectés.

Les services religieux continuent dans toutes les paroisses d'Angleterre et d'Ecosse.

Le général de Galliffet adresse au *Journal des Débats* la lettre suivante :

Le 27 juin 1902.

Mon cher Monsieur de Nalèche,

A l'occasion de la maladie qui plonge dans l'inquiétude toute l'Angleterre, vous me demandez quelques souvenirs. Soit! mais je ne parlerai que de celui qui fut le prince de Galles. Du roi, je me borne à souhaiter la prompte guérison.

C'est en 1862, je crois, que j'eus, étant à Londres pour l'Exposition universelle, l'honneur d'être présenté au prince de Galles; je l'ai revu très souvent depuis à Paris, à Londres ou à Sandringham.

Sa très vive intelligence, sa curiosité de tout connaître, hommes et choses, sa courtoisie et son extrême bienveillance rendaient avec lui les rapports aussi faciles qu'agréables.

De la France, il aimait *surtout la « société »*. Il avait gardé de ses relations avec l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie les meilleurs souvenirs.

Après la chute de l'Empire, le prince de Galles prodigua au souverain malheureux ainsi qu'au prince impérial les soins les plus touchants.

Il ne parlait d'eux que dans les termes de la plus profonde sympathie. Je ne l'ai connu sévère que lorsqu'il était dans l'obligation de s'exprimer sur le compte de quelques Français trop oublieux des bienfaits dont ils avaient été comblés sous l'Empire.

Etant, plus que l'on ne paraît le savoir en France, condamné par la constitution de son pays à l'*inactivité* politique la plus nettement définie, le prince de Galles n'a pu intervenir dans la politique que l'Angleterre jugeait à propos d'adopter à l'égard de la France.

Mais il ne faut pas oublier qu'il a été de tous temps le plus « Anglo-Saxon » de ses futurs sujets; qui donc l'on blâmerait?

En outre, sa naissance, son éducation, la très grande admiration que ses parents éprouvaient pour l'Allemagne en général et pour le roi de Prusse en particulier ne pouvaient laisser le prince de Galles insensible.

Il n'aura pas été, je présume, indifférent aux succès éclatants remportés par les Allemands en 1870-71. Il ne pouvait avec raison qu'être heureux de l'abaissement d'une puissance qui avait, plus que les Anglais, triomphé sous les murs de Sébastopol et conquis en Europe une situation que l'Angleterre devait quelquefois trouver gênante.

Il m'est peut-être aussi permis de *supposer* que, depuis, le prince de Galles aura, non sans regret, constaté qu'à son tour et à tous les points de vue, l'Allemagne était devenue beaucoup plus forte que ne le souhaitait l'Angleterre en 1870-71. N'ayant, je dois le proclamer, reçu à ce sujet aucune confidence, je n'insiste pas, ne tenant que pour négligeables des boutades colportées avec plus ou moins d'exactitude.

J'ai tout lieu de croire que le prince de Galles, appelé à régner un jour, ayant pour la Constitution de son pays une admiration aussi sincère que justifiée, nous aura plaints *tout bas* de vivre dans une République telle que nous la comprenons.

Comme penseur, il aura estimé que, comprise de cette façon, la République n'était pas pour un grand pays la forme de gouvernement la plus fertile. Comme futur roi d'Angleterre, il s'en sera peut-être très facilement consolé.

En tout pas, nous ne pouvons oublier ce que le prince de Galles fit en 1870 et 1871 pour venir en aide à nos blessés et à nos malades. A lui, comme à son auguste mère, nous devons rester reconnaissants.

D'ailleurs, dès qu'il s'agissait d'une bonne et noble action, le prince de Galles fut toujours puissamment secondé par la plus charmante, la plus généreuse, la plus charitable des femmes.

Dans ce domaine, elle régnait longtemps avant de devenir la reine Alexandra — la reine de l'Angleterre.

Veuillez croire, mon cher Monsieur de Nalèche, à mes meilleurs sentiments.

Général GALLIFFET.

Lendemain de laïcisation

Nous avons raconté de quelle odieuse façon la Commission administrative de l'Hôpital Général de Reims avait procédé à la laïcisation des établissements hospitaliers de cette ville.

Les effets de cette mesure n'ont pas tardé à se faire sentir, et voici le dernier fait en date qui nous est apporté par les journaux de Reims :

Ces jours derniers, deux morts, un homme et une femme, enfermés chacun dans le modeste cercueil de bois blanc des pauvres, attendaient dans une salle de l'Hôpital Général le moment d'être conduits au cimetière.

A 2 heures de l'après-midi, heure convenue, la famille du pauvre vieux défunt vint se réunir dans la cour de l'hôpital général pour assister à la levée du corps. La cérémonie n'eut point lieu sans incident. Il y avait deux cercueils dans la salle mortuaire. Quel était celui du parent décédé? Aucun des membres de la famille n'étant renseigné sur ce point, on interrogea le personnel de l'hôpital. Les affirmations les plus contradictoires mirent les parents dans le plus grand embarras. Pour résoudre la difficulté, on eut recours aux lumières de la surveillante générale, qui ne parvint point à éclaircir cette difficulté. Après de vaines discussions, on dut se résoudre à ouvrir l'un des cercueils. On apprit alors que l'on s'était trompé. Sans cette précaution, il y aurait eu la plus macabre des méprises.

Jamais pareil incident ne s'était produit au temps où les religieuses étaient à l'hôpital, il a fallu la laïcisation pour inaugurer ce gâchis!

Nous n'étonnerons personne en disant que la famille en a été douloureusement impressionnée.

Ignares

Il paraît que la remise de la Toison d'Or à M. Loubet a été accompagnée d'un cérémonial protocolaire déterminé par les statuts de l'Ordre.

Ce cérémonial comporte des formules de serments où Dieu est pris à témoin des engagements contractés.

C'est ce que les feuilles jacobines ne peuvent digérer. M. Loubet est maltraité de la plus vilaine façon par une nuée de petits jacobins qui prouvent d'ailleurs en ceci que leur éducation purement laïque n'a pas eu pour corollaire un décrassement obligatoire de leur cerveau.

C'est ainsi que l'un de ces ignares reproche à M. Loubet de s'être humilié jusqu'à :

Des oremus, amens, génuflexions, signes de croix et serments sur l'Evangile.

Amens est une vraie perle.

Amen, petit ignare, n'a pas de pluriel, on écrit un *amen* des *amen*. *Amens* signifie privé d'esprit, et c'est sans doute votre prénom.

LA GUERRE AUX CONGRÉGATIONS

LES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS

Voici la liste des établissements religieux dont nous avons annoncé hier la fermeture ordonnée par le décret que M. Loubet a signé sur la proposition de M. Combes. Nous indiquons: 1° le département; 2° la localité où est situé l'établissement; 3° le nom de la Congrégation.

Aisne. Beaurieux (Notre-Dame de Bon-Secours de Charly); Saint-Quentin, 53, rue Guillermin (Sœurs de Saint-Vincent de Paul de Paris).

Allier. Biozat (Sœurs de Notre-Dame de Chamalières).

Alpes-Maritimes. Juan-les-Pins (Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc).

Ardèche. Saint-Alban-sur-Sampzon (Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol); Beaulieu, Valvignères, Saint-Martin-d'Ardèche (Saint-Régis d'Aubenas); Casteljau (Saint-Joseph de Ruoms); Saint-Marcel-les-Annonay, Roiffieux, Vaudevant (Saint-Joseph de Saint-Félicien); Berrias (Saint-Joseph des Vans); Marcols (Sacré-Cœur de Privas); Tournon, Saint-Clair (Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de Tournon).

Ardennes. Saint-Morel (Saint-Enfant Jésus de Reims); Montcy-Saint-Pierre (Doctrine chrétienne de Nancy).

Aveyron. Millau (Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol).

Calvados. Ouistreham (Providence de Séez).

Cher. Mornay-sur-Allier (Providence de la Pommeraye).

Côte-d'Or. Bussy-le-Grand, Sanssey (Instruction chrétienne dite de la Providence de Vitteaux).

Côtes-du-Nord. Le Cambout (Filles de Jésus de Plumelin); Plougonver, Brelevenez, (Divine Providence de Créhen); Trébédan, Saint-Maudez, Lanvollon, place du Marché-au-Beurre, Grand'Rue, rue Kergalin (Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc).

Dordogne. Clermont-de-Beauregard (Doctrine chrétienne de Bordeaux); Saint-Geniès, (Saint-Joseph d'Aubenas).

Doubs. Saules (Sainte-Famille-de-Besançon).

Drôme. La Roche-de-Glun, Charpey (Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de Tournon); Eymeux, La Garde-Adhémar (Saint-Nom de Jésus de Loriol).

Finistère. Beuzec-Cap-Sizun (Filles de Jésus de Plumelin).

Gard. Laval-Notre-Dame (hameau de Redoussas) (Saint-Joseph de Ruoms); Saint-Martin-de-Valgagne (Saint-Régis d'Aubenas).

Haute-Garonne. Le Plan (Sainte-Famille de Nazareth du Plan).

Ille-et-Vilaine. La Chapelle-Saint-Melaine (Instruction chrétienne de Saint-Gildas-des-Bois); Pipriac (Filles de Jésus de Plumelin); Noyal-sur-Seiche (Sainte-Marie de Broons).

Indre. Faverolles (Charité de la Providence de la Pommeraye); La Berthenoux (Sainte-Famille de Besançon).

Isère. Chapareillan, Saint-Pierre-de-Bressieu, Chatte (Providence de Corenc).

Jura. Montmirey-la-Ville (Sainte-Famille de Besançon).

Loir-et-Cher. Azé (Charité de la Providence de Ruillé-sur-Loir); Dhuizon (Providence de la Pommeraye).

Loire. Saint-Julien-Molin-Molette (Saint-Joseph de Lyon); Pouilly-les-Nonains (Saint-Martin-de-Boisy) (Enfant-Jésus de Clavelisolles).

Haute-Loire. Brives-Charensac (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris).

Loire-Inférieure. Héric, Blain, Nort, Pouillé (Instruction chrétienne de Saint-Gildas); Remouillé (Sainte-Marie de Torfou); Saint-Jean-de-Corcoué (Saint-François d'Assise de Saint-Philbert-de-Grandlieu).

Loiret. Tigy (Charité de la Providence de Ruillé-sur-Loir).

Lozère. Saint-Juéry (Saint-Joseph de Saint-Etienne-de-Lugdarès).

Maine-et-Loire. Vézins, Saint-Christophe-la-Couperie (Providence de la Pommeraye); Jumelles, Savennières (Saint-Charles d'Angers); Bégrolles (Sainte-Marie de Torfou); Dampierre (Sainte-Anne de la Providence de Saint-Hilaire-Saint-Florent).

Marne. Dormans (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris); Meurmelon-le-Grand (Instruction chrétienne dite de la Providence de Portieux).

Marne (Haute-). Saint-Thiébaut (Doctrine chrétienne de Nancy).

Mayenne. Soulgé-le-Bruant, Saint-Germain-le-Guillaume (Filles de Jésus de Plumelin); La Chapelle-Anthenaise, Hambers, Gastines, Hercé, Averton (Notre-Dame-de-Briouze).

Meurthe-et-Moselle. Arracourt, Lunéville, 5, rue du Temple (Instruction chrétienne dite de la Providence de Portieux).

Morbihan. Missiriac (Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc).

Nord. Dunkerque, 38, rue du Milieu, Socx (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris).

Orne. Alençon, 43 *bis*, rue du Cours (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris); Saint-Martin-des-Landes (Providence d'Alençon); Crouttes (Providence de Séez).

Puy-de-Dôme. Jumeaux, La Haute-Combelle, Auzat-sur-Allier, Cesset, Manglieu; Saint-Pierre-le-Châtel (Notre-Dame de Chamalières); Bourg-Lastic, Moissat, Chauriat, Châteaugay (Notre-Dame de la Miséricorde de Billom); Beaune (commune de Murols) (Cœur de l'Enfant-Jésus de Sermentizon).

Pyrénées-Orientales. Caudiès-de-Fenouillèdes (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris).

Saône (Haute-). Montureux-les-Gray (Compassion de Marie de Villersexel).

Saône-et-Loire. Lucenay-l'Evêque (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris); Givry (hameau de Poncey), (Cœur de l'Enfant-Jésus de Sermentizon); Bruailles (Sainte-Famille de Besançon); Varennes-sur-Dun (Saint-Joseph de Lyon).

Sarthe. Longues (Charité d'Evron); Silléé-le-Philippe (Charité de la Providence de Ruillé-sur-Loir).

Sèvres (Deux-). Soulièvres (Sainte-Anne de la Providence de Saint-Hilaire-Saint-Florent).

Tarn. Les Cammazes (Saint-Joseph d'Oullias).

Tarn-et-Garonne. Castanet (Dominicaines de Notre-Dame du Rosaire de Montella).

Vienne. Craon (Charité de la Providence de la Pommeraye).

Vienne (Haute-). Le Palais, Saint-Yrieix, Peyrat-de-Bellac, Condat, Gorre (Sauveur et Sainte Vierge de Le Souterraine).

Vosges. Darney (Frères des Ecoles chrétiennes de Paris); Ubexy, Tendon, Saint-Amé (Instruction chrétienne dite de la Providence de Portieux).

LES MANŒUVRES NAVALES

Les manœuvres navales, dont le thème vient d'être arrêté, auront pour centre d'opération Oran et Bizerte. Oran et Mers-el-Kébir recevront les visites successives de toutes les unités formant l'armée navale.

Le 5 juillet arrivera à Oran l'escadre légère de la Méditerranée avec le contre-amiral Boutet. Après s'être ravitaillée, elle prendra la mer le 7 juillet pour se rendre au-devant de l'escadre du Nord. Celle-ci séjournera dans les eaux d'Oran du 11 au 15 juillet. L'amiralissime Gervais arrivera à Oran le 12 juillet, à bord du *Bouvet*.

Voici les noms de navires qui composent l'armée navale :

Cuirassés : *Bouvet, Saint-Louis, Iéna, Gaulois, Charlemagne, Jauréguiberry, Bremans, Hoche, Masséna, Carnot, Formidable, Bouvines, Courbet, Jemmapes, Trehourt et Valmy.*

Croiseurs : *Bothnau, Latouche-Tréville, Chanzy, Amiral-Charner, Du Chayla, Cassard, Galilée, Linois, Dunois, Lahire, Dupuy-de-Lôme, Montcalm, Cassini.*

Contre-torpilleur : *Pique, Epée, Hallebarde, Espingole, Hibustier, Durandal, Fauconneau et Yatagan.*

L'armée navale se ravitaillera sur rade de Toulon et le port devra lui fournir 10 000 tonnes de charbon.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA MARINE

La Commission permanente de l'association internationale de la Marine s'est réunie sous la présidence de M. J. Charles-Roux et s'est occupée du Congrès qu'elle a organisé à Copenhague du 9 au 14 juillet prochain.

Les gouvernements qui ont nommé des délégués à ce Congrès sont : la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Italie, les principautés de Monaco et du Montenegro.

Les grandes collectivités maritimes, telles que le Lloyds de Londres, les grandes Compagnies françaises de navigation, la Compagnie universelle du canal de Suez, la Nautischer Verein de Hambourg, etc., etc., plusieurs Chambres de commerce des grands ports, plusieurs lignes maritimes, se sont fait également représenter.

Les pays du Nord, Suède, Norvège et Finlande envoient de nombreux adhérents.

LES PROFESSEURS DU COLLÈGE STANISLAS

Plusieurs membres du Parlement ont fait part au ministre de l'Instruction publique des préoccupations que la réintégration prochaine dans l'enseignement public des professeurs de l'Etat mis à la disposition du collège Stanislas faisait naître, au point de vue de leur propre avancement, chez les professeurs de nos lycées de province.

Le ministre a fait savoir qu'il se préoccupait de cette situation et qu'il prendrait les mesures nécessaires pour que les légitimes intérêts dont il a la garde ne soient menacés d'aucun côté. (*Havas.*)

LES FINANCES TURQUES

Constantinople, 28 juin. — Suivant un télégramme de l'ambassadeur de Turquie à Paris, M. Rorrier maintient intégralement son projet relativement au chiffre de 32 millions de livres et à la responsabilité de la Porte dans les cas où les revenus de la dette ne suffiraient pas au service de l'annuité.

A l'issue de la séance que le Conseil des ministres vient de tenir, il a adressé au palais un marbata, dans lequel il ne décline pas la responsabilité de la Porte dans l'hypothèse de l'insuffisance des revenus de la dette pour faire face à l'annuité, et dans lequel aussi il s'en remet au Sultan de la décision à prendre quant à la réduction du chiffre de 32 millions à 30 millions de livres.

Dans les cercles intéressés on considère le succès de la conversion comme assuré.

LA MUSIQUE DE LA GARDE A TURIN

Turin, 28 juin. — Ce matin à 9 heures est arrivée la musique de la garde républicaine qui prend part, comme musique d'honneur, au concours international de musique.

Une foule considérable s'était portée, non seulement aux alentours de la gare, mais aussi sur les quais où un important service d'ordre de police et de carabiniers était venu contenir la foule.

Sur les quais nous remarquons les représentants de la municipalité, le président et les membres du Comité du concours de musique, le consul de France, M. Ordinaire, M. Parès, chef de la musique de la garde républicaine, arrivés hier, plusieurs chefs de musiques militaires français, membres du jury du concours, un certain nombre de notabilités turinoises, d'officiers italiens et de nombreux membres de la colonie française.

Un mouvement irrésistible se produit dans la foule qui veut saluer à la descente du train les musiciens de la Garde républicaine. On se presse jusqu'au wagon même, et ce n'est qu'avec peine que les autorités peuvent aller recevoir les musiciens de la garde.

Des hommes montent jusque sur le train qui vient d'arriver tandis que les musiques répètent les hymnes nationaux des deux pays.

Les gardes républicains sortent de la gare au milieu d'acclamations enthousiastes. La plupart portent des bouquets qui leur ont été remis par la musique municipale de Turin.

A la sortie de la gare, le spectacle est magnifique. La foule acclame chaleureusement les musiciens de la Garde. On agite les chapeaux. On crie : « Vive la France! Vive la Garde républicaine! »

La musique de la Garde se rend ce soir à un théâtre de la ville. Elle reste à Turin jusqu'au 5 juillet. Chacun se fait une fête d'entendre la célèbre musique française.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mme la vicomtesse de Pontbriand, née de la Celle de Châteaubourg, au château de la Scorcdais-Maisières (Ille-et-Vilaine). — M. l'abbé Le Tenneur, à Saint-Denis-le-Gast (Manche). — M. l'abbé Victor Lefebvre, chanoine honoraire, curé archiprêtre d'Ernée, le 26 juin, à 71 ans. — A Vannes, M. Jan de la Gillardais, 70 ans, adjoint au maire. — A Saint-Hélen, Mme Busnel, 22 ans, sœur de M. l'abbé Desportes, professeur au collège des Cordeliers à Dinan. — Mme Antoinette Minisc, 27 ans, religieuse de chœur des Hospitalières de la Miséricorde de Jésus à Rennes. — A Nîmes, M. Raymond Pangier, ancien conseiller à la Cour, qui s'est voué plusieurs années à la propagande de la bonne presse.

BOIRE, COMME DE MARIE, DOYEZ NOS CALICE aux jours d'holocauste

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 juin. — VIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE, SAINTS APÔTRES PIERRE ET PAUL. — L. 30. LA COMMÉMORAISON DE SAINT PAUL, *apôtre*. — M. 1er juillet. OCTAVE DE SAINT JEAN-BAPTISTE. — M. 2. LA VISITATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. — J. 3. SAINT BERTRAND, *évêque et confesseur*. — V. 4. L'ORDINATION ET LA TRANSLATION DE SAINT MARTIN, *évêque et confesseur*. — S. 5. SAINT ANTOINE MARIE ZACCARIA, *confesseur*. — D. 6. VIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. LE TRÈS PRÉCIEUX SANG DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

SACRE D'ÉVÊQUE

Le sacre de Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, aura lieu à Besançon, dans la métropole Saint-Jean, probablement au commencement de septembre.

Le prélat consécrateur sera Mgr l'archevêque de Besançon, et les évêques assistants Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et Mgr Dubillard, évêque de Quimper, tous deux anciens collègues du nouveau prélat.

ÉCHOS RELIGIEUX

Jubilé sacerdotal

On nous écrit :

Le 24 juin dernier on célébrait dans l'église de Marle (Aisne) les noces d'or de prêtrise de M. le chanoine Guyenne, curé doyen. La cérémonie, présidée par Mgr l'évêque de Soissons, a été un véritable triomphe pour la religion. Temps splendide, décorations merveilleuses, assistance nombreuse et recueillie, témoignages innombrables de respect et de vive sympathie envers le vénéré jubilaire.

ÇA & LÀ

Morts d'hier

A Vesoul, M. Grillon, 65 ans, bâtonnier de l'ordre des avocats, maire de Vesoul et conseiller général du Doubs.

Manifestation artistique à Lourdes

Le dimanche 29 juillet, à Lourdes, la Société toulousaine de grands concerts, la *Tolosa*, donnera la première audition de *Notre-Dame de Lourdes*, oratorio-légende en trois parties et un prologue pour soli, chœurs et grand orchestre, paroles de M. Armand Praviel, musique de M. Lucien Comire.

L'œuvre sera exécutée en matinée dans les Halles municipales.

Les récits seront déclamés par M. A. Praviel, auteur des paroles.

L'orchestre et les chœurs seront sous la direction de M. Petrus Soulinac, directeur de la *Tolosa*.

L'anniversaire de La Tour d'Auvergne

Une touchante cérémonie a eu lieu hier, à Fontenay-sous-Bois.

Comme les années précédentes, le bataillon du 46e régiment d'infanterie, caserné au fort de Nogent, a célébré l'anniversaire de la mort de « La Tour d'Auvergne, le premier Grenadier de France », tué au combat d'Oberhausen (Bavière), le 27 juin 1800.

Le matin, à 9 heures, tout le bataillon était massé aux Epivents. En quelques mots émus, le commandant du Fresnel a rappelé la brillante carrière du héros de la 46e brigade, devenue le 46e régiment d'infanterie.

Puis, d'une voix forte, le commandant a crié : « La Tour d'Auvergne! » et de plus ancien sergent a répondu ces simples mots : « Mort au champ d'honneur! » pendant que tous les soldats présentaient les armes.

Après cette cérémonie, un service religieux a été célébré à l'église paroissiale.

ÉCHOS DE PARTOUT

Du 3 au 6 juillet, fêtes à Montagna, sous la présidence du ministre de l'Agriculture et la présence des élus de l'Ornan. Concours hippique et inauguration du nouvel hôtel des Postes.

Une grande représentation de plein air de la *Damnation de Faust* aura lieu dimanche 29, avec le concours de l'orchestre Colonne, à l'amphithéâtre de Nîmes.

LE RETOUR DE M. REVOIL

Alger, 28 juin. — Le gouverneur général et Mme Revoil se sont embarqués à midi à bord du paquebot *Marechal-Bugeaud* avec leurs enfants.

Ils sont accompagnés de Mme d'Espinay et du lieutenant officier d'ordonnance du gouverneur.

RETOUR DU « MONTCALM »

Brest, 29 juin. — Le *Montcalm*, revenant de Portsmouth, est arrivé hier. Le contre-amiral Richard rentrera aujourd'hui son pavillon. Le croiseur cuirassé sera, aussitôt après, rattaché à la force navale de l'Atlantique.

Le croiseur *Guichen*, qui est actuellement en réserve deuxième catégorie, va être placé dans la position d'indisponibilité pour la durée de ses réparations.

A LA COUR DES COMPTES

A la suite du concours qui s'est ouvert le 3 juin 1902, le ministre des Finances a reconnu, par arrêté du 20 juin 1902, définitivement aux fonctions d'auditeur à la Cour des comptes :

MM. de Jouvencel, Beusher de la Bupelle, Daniel, Le Conte, Gastambide, Le Courtois.

MÈRE FRANÇAISE

LA DEMANDE EN MARIAGE

(*Suite*)

— A Passy, entre l'avenue du Bois et l'avenue Victor-Hugo. Donc, en entrant dans le vestibule de leur maison, je trouvai la concierge en conversation avec une jeune bonne qui lui disait d'un air pressant : « N'oubliez pas, n'est-ce pas, Madame? Vous direz bien à Mlle Marinier que nous partons pour la campagne, qu'il est inutile qu'elle se dérange pour la leçon de Mademoiselle. »

— Pauvre fille! murmura la compatissante concierge. C'était la seule qui lui restât!

— Oui. C'est bien ennuyeux, mais que voulez-vous? Elle ne *décesse* pas de tousser, et Madame est si sensible qu'elle ne peut supporter de l'entendre.

La conversation prenait fin; je m'approchai de la concierge.

— Mmes Marinier? demandai-je.

— La dernière porte, en haut de l'escalier, me répondit-elle, au fond du couloir.

Tout en gravissant le long escalier, je me demandai comment les dames Marinier avaient pu en arriver au degré de misère que je soupçonnais déjà.

Je les avais un peu perdues de vue, car depuis la mort de votre cher grand-père elles n'avaient plus remis les pieds à Muizon ni chez mes parents qui en avaient été très froissés. Moi-même j'avais été longtemps absent. Tout ce que je savais d'elles, c'est qu'elles avaient subi des pertes d'argent.

Au sortir de la guerre, la reprise des affaires avait favorisé l'établissement d'une foule d'institutions de crédit, dont le plus grand nombre croulèrent sous le poids de charges trop lourdes ou de concurrences excessives, entraînant dans leur irréparable désastre la ruine de leur clientèle.

Les dames Marinier avaient été enveloppées dans la débâcle de l'Union générale; il ne restait plus rien du legs du vieil ami.

Cependant, elles avaient quelques autres ressources. Alix était capable de donner des leçons de piano, de peinture et d'allemand. — Il est vrai qu'il faut trouver les leçons. — Comment la misère était-elle venue? Comment était venue la nécessité de loger sous les tuiles? J'allais le savoir.

Je sonnai.

On vint m'ouvrir. C'était Alix.

— Gaston!

— Eh bien, oui, c'est moi, ma chère amie, Gaston, retour du Tonkin, blessé, commandant, officier de la Légion d'honneur, et que sais-je! Je vous dis tout, d'un coup. Où est cette bonne Mme Marinier?

— Venez, venez. La voici.

Elle me guida à travers un vestibule grand comme la main et entra dans une des deux chambres du logement.

— Maman, voici une visite qui vous sera agréable :